

Suivant les articles L.2121-7, L2121-9 à L2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les membres du Comité d'administration se réuniront en séance publique à la mairie d'Authezat, jeudi 19 septembre 2013 à 18 heures 30 conformément aux convocations du 09 septembre 2013.

Est inscrit à l'ordre du jour : Travaux d'assainissement pour la création de points de mesures : choix de l'entreprise ; alimentation basse tension du point de mesures chemin des Fauconniers par le SIEG : participation financière syndicale ; questions diverses.

### Séance du 19 septembre 2013

L'an deux mille treize, le dix-neuf septembre à 18 heures 30, le Comité d'Administration du SIVOM du CHARLET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'Authezat, sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude ROCHE.

Date de la Convocation du Comité d'Administration : 09 septembre 2013.

**Présents** : Monsieur Jean RUDEL, Madame Sylvie POUSSET-RODRIGUEZ, Messieurs Joao CHEDAS, Frédéric GIROIX, Stéphane MATHIEU, Patrick TAILLANDIER, Madame Bernadette TROQUET.

**Excusée** : Monsieur Jean DESVIGNES ;

**Procuration** : de Monsieur Jean DESVIGNES à Monsieur Joao CHEDAS.

**Secrétaire de séance** : Madame Sylvie POUSSET-RODRIGUEZ.

**Présents** : Messieurs Jean DESVIGNES, Jean RUDEL, Madame Sylvie POUSSET-RODRIGUEZ, Messieurs Joao CHEDAS, Stéphane MATHIEU, Patrick TAILLANDIER, Madame Bernadette TROQUET.

**Après lecture du procès-verbal de la séance précédente, adopté à l'unanimité, le Comité Syndical aborde les questions inscrites à l'ordre du jour.**

#### **2013/008 – ASSAINISSEMENT 2013 - CHAMBRES DE MESURES - Choix de l'entreprise :**

Monsieur le Président fait part aux membres du Comité Syndical que suite à l'ouverture des offres concernant le **choix de l'entreprise** pour les travaux d'assainissement (programme 2013) relatifs à la **création de points de mesures** du 19 juillet 2013, 4 plis étaient parvenus, 4 plis avaient été ouverts et 2 entreprises s'étaient excusées.

Après analyse comparative de ces offres par le bureau d'études Géoval, Monsieur le Président donne le résultat de la Commission d'ouverture des offres qui s'est tenue le 31 juillet 2013, dans les locaux du SIVOM de la Région d'Issoire et qui a attribué le marché à l'entreprise COMA, pour un montant total de 96 250,00 euros hors taxes, soit 115 115,00 euros toutes taxes comprises.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical unanime approuve la décision de la commission d'appel d'offre et autorise Monsieur le Président à signer les documents nécessaires à la réalisation de ce marché.

Délibération : publiée et/ou affichée le 30/09/2013

transmise au Préfet le xx/10/2013

#### **2013/009 - ASSAINISSEMENT 2013 – Alimentation basse tension chemin des Fauconniers pour raccordement chambre de mesures d'Authezat :**

Monsieur le Président fait part aux membres du Comité Syndical du devis estimatif pour les travaux d'alimentation en énergie électrique chemin des Fauconniers pour la chambre de mesures d'Authezat.

Le montant TTC des travaux s'élève à 10 206,12 euros, dont la participation demandée au syndicat s'élèverait à 1 885 euros.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical unanime accepte la proposition du SIEG et autorise Monsieur le Président à commander les dits travaux.

Délibération : publiée et/ou affichée le 30/09/2013

transmise au Préfet le xx/10/2013

**QUESTIONS DIVERSES :**

**2013/010 - ASSAINISSEMENT 2013 – Raccordement électrique de la chambre de mesures de Plauzat - accord de la proposition ERDF :**

Monsieur le Président fait part aux membres du Comité Syndical de la proposition de raccordement pour l'alimentation du point de mesures situé au carrefour RD 630 et RD 792 à Plauzat dont le montant TTC s'élève à 1 058,46 euros.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical unanime approuve la proposition de raccordement d'ERDF pour le montant ci-dessus et autorise Monsieur le Président à signer la proposition de raccordement, à commander les travaux et délivrer les autorisations administratives.

Délibération : publiée et/ou affichée le 30/09/2013

transmise au Préfet le xx/10/2013

Adoption des délibérations n°2013-008 à 2013-010

**Fin de la séance à 20 heures 30.**

Le Président,



Jean-Claude ROCHE.